

PASSEPORT VACCINALE OBLIGATOIRE À PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 2021

Saint-Jean-sur-Richelieu, 30 août 2021 – Comme annoncé par le gouvernement du Québec lors de la conférence de presse du 05 août 2021, le passeport vaccinal sera obligatoire pour toute personne de 13 ans et plus dans les lieux publics fermés à partir de mercredi le 01 septembre 2021.

Le patinage artistique se pratiquant dans un aréna, le CPA Saint-Jean se voit dans l'obligation d'exiger le passeport vaccinal chez ses athlètes de 13 ans et plus ainsi que chez tout accompagnateur qui doit entrer dans l'aréna.

La procédure se fera à la première visite du patineur ou de l'accompagnateur à l'aide de l'application VaxiCode. Les parents souhaitant se faire rembourser leur saison pourrons le faire en contactant le Club par courriel.

Le CPA Saint-Jean souhaite à nouveau remercier ses membres pour leur collaboration hors pair dans la dernière année, ainsi que les diverses instances qui travaillent de concert avec les membres du conseil d'administration pour offrir un environnement sécuritaire pour les athlètes.

À propos du Club de Patinage Artistique de Saint-Jean

Ayant pour mission d'être la référence dans son milieu et de promouvoir tous les aspects du sport dans le développement en reconnaissant l'excellence. Le CPA Saint-Jean développe l'intérêt des jeunes pour le patin par l'épanouissement au niveau physique, social et mental tout en encourageant l'esprit d'équipe ainsi que le sentiment d'appartenance au patinage. Le CPA Saint-Jean est fier d'être au service de ses membres depuis 47 ans.

– 30 –

Source :

CPA Saint-Jean
info@cpastjean.com